



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA28 0023-53

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 juillet 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 À L'EFFET D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « R4 MULTIFAMILIALE, CATÉGORIE B » PERMETTANT LES BÂTIMENTS DE 7 LOGEMENTS ET PLUS À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C2-334

Le règlement a reçu l'approbation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 13 août 2026 (DA260136033).

Le règlement CA28 0023-53 est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier adjoint le 18 août 2026. Il est entré en vigueur à la date de délivrance dudit certificat.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il peut également être consulté en ligne.

Fait à Montréal, le 4 septembre 2026

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza